

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le mercredi 8 avril, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel MOLLE, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 1^{er} avril 2026

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 16 - votants 19

Présents : ARTAUD Myriam – BAUDIN Jean-François – BERARD Maxime – CABE Perrine – COURT Christian – DEJY Guillaume – DU PONTAVICE Quentin – FORGET Dominique – LAUBE Eric – LOIR Caroline – MAISONNEUVE Sylvain – MARQUES Maud – MOLLE Emmanuel – PALLUEL Nathalie - PORTEVIN Christine - RIVAT Valérie

Pouvoirs de : Mme BIENVENU Lisa à M. Quentin DU PONTAVICE
Mme - PICHET Catherine à Mme Christine PORTEVIN
M. VOLPE-BELLESSERTRE Julien à M. Maxime BERARD

Secrétaire de séance : M. Quentin DU PONTAVICE

OBJET : Mise en place et nomination des membres de la Commission des marchés

N°20260408-06

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse et exposé des motifs

Monsieur le Maire explique que les commissions sont des instances d'étude, d'échange et de réflexion mais ne dispose pas de pouvoir décisionnel.

Chaque commission est composée du Maire, président de droit et de conseillers municipaux. Des personnes qualifiées extérieures peuvent être associées aux travaux à la demande du Maire ;

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité de procéder à la mise en place d'une commission des marchés.

Cette commission a vocation à statuer à titre consultatif sur les procédures non formalisés et notamment les marchés à procédure adaptée qui restent les plus fréquents sur notre commune.

Par analogie avec la Commission d'Appel d'Offres (CAO), il est proposé de fixer à 6 le nombre de membres de la commission des marchés ; avec 3 représentants titulaires dont un représentant de la minorité élue et 3 représentants suppléants dont un représentant de la minorité élue ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-22 et suivants,

Après avoir procédé à un appel à candidature.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE;

- **FIXE** la composition de la commission des marchés à 6 membres dont 3 titulaires et 3 suppléants ;
- **DESIGNE** les élus municipaux suivants afin de siéger au sein de la Commission des marchés :

Membres titulaires	Membres suppléants
Quentin du Pontavice	Lisa Bienvenu
Sylvain Maisonneuve	Jean-François Baudin
Christine Portevin	Cathy Pichet

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 9 avril 2026,
Le Maire, Emmanuel MOLLE

Transmis à la préfecture le : 15/du/26
Publié le : 15/du/26

